

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-HILARION**

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2023**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité Paroisse de Saint-Hilarion, tenue le 11 septembre 2023 à 19 h 30, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil, sous la présidence de monsieur Patrick Lavoie, maire, et présence des conseillers suivants :

Mme Louise Jean
M. Dominique Tremblay
Mme Cathy Tremblay
Mme Guylaine Morel
Mme Mélina Harvey
M. Jean-Claude Junior Tremblay

Lesquels sont tous membres du conseil municipal et formant quorum.

Assistant également: la secrétaire d'assemblée, madame Nathalie Lavoie, directrice générale et greffière-trésorière ainsi que madame Nadine Perron, secrétaire-administrative.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et constatation de quorum;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2023;
4. Adoption des comptes à payer du mois d'août 2023;
5. Adoption des factures non inscrites dans la liste des comptes à payer du mois;
6. Avis de motion – Règlement numéro 466;
7. Dépôt du Projet de règlement numéro 466 intitulé : Règlement visant la fermeture, l'abandon et la déverbalisation à titre de chemin publics des lots numéros 5 720 948 et 5 720 960 du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Charlevoix 2;
8. Cession du lot 5 720 948 du Cadastre du Québec à Sylvain Girard et Guillaume Girard et cession du lot 5 720 960 du Cadastre du Québec à Sylvain Girard;
9. Demande de paiement No-03 – Projet d'Aggrandissement du chalet des sports;
10. Demande de dérogation mineure de Nicolas Bouchard-Tremblay, Nathalie Bouchard et Daniel Girard concernant le lot 6 392 235, route 138;
11. Bell Canada : Entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération;
12. Renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (2024 à 2028) - négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada;
13. Ministère de la Sécurité publique : Sommes payables par les municipalités pour les services de la sûreté du Québec 2023 (2^e versement);
14. Inscription à la formation ABC/DG Avancé de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour la directrice générale;
15. Autorisation de remboursement de salaire non subventionné pour le camp de jour au Comité de développement de St-Hilarion;

16. Résultat d'appel d'offres sur invitation pour la réserve de sable 2023-2024 et 2024-2025;
17. Demande pour la tenue de l'activité régionale de cross-country au Parc récréatif de l'Amical;
18. Maison des jeunes : Autorisation des frais de transports pour les activités (automne);
19. Renouvellement Entente culturel de la MRC de Charlevoix : Désignation d'une personne en regard du renouvellement de l'Entente culturel pour un an;
20. Club de cartes : Demande de prêt de salle pour leur activité;
21. Suivi - Poste d'agent de développement municipal: Embauches de 2 personnes (Projet Coopération intermunicipale);
22. Autorisation d'embauche d'un coordonnateur - vie municipale;
23. Autorisation d'embauche pour le Refuge;
24. Autorisation d'embauche pour la patinoire;
25. Entretien des pistes de ski saison 2023-2024;
26. Centre de prévention suicide de Charlevoix : Invitation au tournoi de golf bénéfice;
27. Réseau Biblio : Invitation au Rendez-vous d'automne 2023 pour la bibliothèque;
28. Le Charlevoisien : Offre de participation à une parution dans le journal pour souligner la Semaine de la municipalité;
29. Autorisation d'appel d'offres sur invitation pour la réfection du revêtement du bureau municipal (Subvention PRABAM);
30. Fonds régional en infrastructures de loisirs (FRIL) : Gala sportif du FRIL 2023;
31. Rallye de Charlevoix : Demande d'ajout de 2 épreuves de classement;
32. Demande de subvention à la MRC pour l'activité d'accueil des nouveaux arrivants préparé par le comité CANA de Saint-Hilarion;
33. Représentation;
34. Courrier;
35. Affaires nouvelles;
36. Période de questions;
37. Levée de l'assemblée.

1- MOT DE BIENVENUE ET CONSTATATION DU QUORUM

À 19 h 30, Monsieur le Maire Patrick Lavoie, président de l'assemblée, ayant constaté le quorum, procède à l'ouverture de la séance ordinaire par un mot de bienvenue.

2023-09-01

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour avec dispense de lecture, tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

2023-09-02

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AOÛT 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 14 août 2023 tel que déposé.

2023-09-03

4- ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AOÛT 2023

Il est proposé par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes à payer pour un montant 132 973.31 \$ (journal des achats # 1445, journal des déboursés # 1366-1367, chèques # 17168 à 17206, prélèvements # 1499 à 1508) sont acceptés tel que rédigés et communiqués et le conseil en autorise les paiements.

QUE les comptes déjà payés pour un montant 242 939.17 \$ (journal des achats # 1443-1444, journal des déboursés, # 1360 à 1364, chèques # 17109 à 17127, 17129 à 17166 prélèvements # 1486 à 1498) et les salaires nets pour un montant 25 511.57 \$, (dépôts # 509 114 à 509 166), sont acceptés.

2023-09-04

5- ADOPTION DES FACTURES NON INSCRITES DANS LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS

Il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise le paiement des factures suivantes :

It Cloud				129.81 \$
Ambioner				856.10 \$
Hydro Québec				117.72 \$
Hydro Québec				176.59 \$
Bell Canada				554.00 \$
				1 834.22 \$

2023-09-05

6- AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 466

AVIS DE MOTION est par la présente donné par la conseillère Mélina Harvey qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un nouveau règlement relatif visant la fermeture, l'abandon et déverbalisation à titre de chemin public des lots numéros 5 720 948 et 5 720 960 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Charlevoix 2.

Le projet est présenté et déposé séance tenante.

2023-09-06

7- DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 466 INTITULÉ : RÈGLEMENT VISANT LA FERMETURE, L'ABANDON ET LA DÉVERBALISATION À TITRE DE CHEMIN PUBLICS DES LOTS NUMÉROS 5 720 948 ET 5 720 960 DU CADASTRE DU QUÉBEC, DANS LA CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE CHARLEVOIX 2

Il est proposé par Guylaine Morel et résolu à la majorité des conseillers présents :

QUE le projet de règlement numéro 466 est déposé.

2023-09-07

8- CESSION DU LOT 5 720 948 DU CADASTRE DU QUÉBEC À SYLVAIN GIRARD ET GUILLAUME GIRARD ET CESSION DU LOT 5 720 960 DU CADASTRE DU QUÉBEC À SYLVAIN GIRARD

CONSIDÉRANT la demande adressée à ce conseil par Me Nancy Bouchard, notaire et mandataire de messieurs Sylvain Girard et Guillaume Girard pour l'acquisition des lots 5 720 948 et 5 720 960 du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Charlevoix 2;

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement numéro 466 intitulé « Règlement visant la fermeture, l'abandon et la déverbalisation à titre de chemin public des lots numéros 5 720 948 et 5 720 960 du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Charlevoix 2 »;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement prévoit la fermeture, l'abandon et la déverbalisation des lots 5 720 948 et 5 720 960 du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Charlevoix 2;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement prévoit également la cession du lot 5 720 948 du Cadastre du Québec à messieurs Sylvain Girard et Guillaume Girard pour une contrepartie de cinq cents dollars (500 \$) plus toutes les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement prévoit également la cession du lot 5 720 960 du Cadastre du Québec à monsieur Sylvain Girard pour une contrepartie de cinq cents dollars (500 \$) plus toutes les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE ces cessions sont requises aux fins de parfaire les titres de propriété de messieurs Sylvain Girard et/ou Guillaume Girard, et ce, dans le cadre de transactions immobilières à conclure incessamment;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Paroisse de Saint-Hilarion cède à messieurs Sylvain Girard et Guillaume Girard tous les droits, titres et intérêts qu'elle détient ou auxquels elle pourrait prétendre contre le lot numéro 5 720 948 du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Charlevoix

2, et ce, pour une contrepartie de cinq cents dollars (500 \$), plus toutes les taxes applicables;

QUE la Paroisse de Saint-Hilarion cède à monsieur Sylvain Girard tous les droits, titres et intérêts qu'elle détient ou auxquels elle pourrait prétendre contre le lot numéro 5 720 960 du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Charlevoix 2, et ce, pour une contrepartie de cinq cents dollars (500 \$), plus toutes les taxes applicables;

QUE tous les frais de notaire afférents à ces cessions soient assumés par lesdits Sylvain Girard et Guillaume Girard;

QUE des copies certifiées conformes de la présente résolution et du règlement numéro 466 soient acheminées sans délai à Me Nancy Bouchard, notaire, au 944, boulevard Monseigneur-De Laval, Baie-Saint-Paul, province de Québec, G3Z 2W2;

QUE le maire, monsieur Patrick Lavoie, et la directrice générale, madame Nathalie Lavoie, soient autorisés, et ils le sont respectivement, par les présentes, à signer pour et au nom de la Paroisse de Saint-Hilarion, les actes de cession et à consentir à toutes clauses jugées utiles et/ou nécessaires pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

2023-09-08

9- DEMANDE DE PAIEMENT NO-03 – PROJET D'AGRANDISSEMENT DU CHALET DES SPORTS

CONSIDÉRANT la réception de demande de paiement No-03 pour les travaux effectués au 31 août 2023 dans le cadre du projet d'agrandissement du Chalet des sports au montant de 138 675.87 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Claude Bouchard, architecte de la firme NIVO9 Architectes, a transmis le certificat de paiement et recommande le paiement, de même que madame Mylène Bérubé d'Ambioner et monsieur Dominic Michaud de Nadeau SDM, à l'entrepreneur au montant de 138 675.87 \$ taxes incluses (coût des travaux réalisés moins une retenue d'exécution de 10 %);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la demande de paiement No-03 à PointCo Inc. au montant de 138 675.87 \$ taxes incluses;

QUE cette dépense soit payée en partie par la subvention DEC Canada ainsi que le surplus libre de la municipalité ou tout autre somme disponible provenant des partenaires du projet tel que décrit à la résolution # 2023-04-02.

2023-09-09

10- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 166 DE NICOLAS BOUCHARD-TREMBLAY, NATHALIE BOUCHARD ET DANIEL GIRARD CONCERNANT LE LOT 6 392 235, ROUTE 138

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 166 formulée par madame Nathalie Bouchard et monsieur Nicolas Tremblay-Bouchard, propriétaires, ainsi que monsieur Daniel Girard en regard du terrain portant le numéro de lot 6 392 235 du cadastre officiel du Québec;

Mise en contexte :

Nouvelle demande de dérogation pour la construction d'une maison résidentielle. Au plan d'implantation de l'arpenteur Patrice Fortin, minute 5223, il n'est pas possible d'implanter la maison selon la marge avant demandée au règlement. (Terrain conforme en superficie avec les deux services municipaux) Autorisation du MTQ permis d'accès accordé.

Nature de la demande :

- 1- Demande la possibilité à ce que l'implantation de la nouvelle maison soit à 9.00 mètres en marge avant. (Marge avant à notre règlement, la norme est de 25 mètres dans cette zone M-1 sur la Rte 138)

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui a étudié la demande le 6 septembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guylaine Morel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la demande de dérogation mineure numéro 166 est acceptée.

2023-09-10

11- BELL CANADA : ENTENTE DE SERVICE AVEC L'AUTORITÉ 9-1-1 DE PROCHAINE GÉNÉRATION

ATTENDU QUE le service 9-1-1 de prochaine génération (au sens défini ci-dessous) remplace le service 9-1-1 évolué (« **9-1- 1 E** ») et qu'il est fondé sur des technologies de protocole Internet (IP) et qu'il prend en charge les appels 9-1-1 natifs IP de bout en bout;

ET ATTENDU QUE le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le « **CRTC** ») a établi, dans la Décision de télécom CRTC 2015-531, que le système 9-1-1PG du Canada devrait appliquer la norme de la National Emergency Number Association (la « **norme i3 de NENA** »);

ET ATTENDU QUE, en juin 2017, le CRTC a déposé la Politique réglementaire de télécom CRTC 2017-182, laquelle, notamment, ordonne à toutes les entreprises de services locaux titulaires (les « **ESLT** ») d'établir leurs réseaux 9-1-1 de prochaine génération par le truchement de fournisseurs de services de réseau 9-1-1;

ET ATTENDU QUE Bell exploite et gère un système 9-1-1 de prochaine génération desservant les provinces où elle est l'ESLT et agissant, sur demande de la part d'une petite entreprise de services locaux titulaire (« **PESLT** »), à titre de fournisseur de réseau 9-1-1PG de ladite PESLT, y compris dans le territoire où l'autorité 9-1-1 exerce ses activités;

PAR CONSÉQUENT, moyennant contrepartie de valeur, dont la réception et le caractère suffisant sont par les présentes reconnus, les parties conviennent de ce qui suit :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et/ou monsieur le maire à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Hilarion l'entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération.

2023-09-11

12- RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (2024 À 2028) - NÉGOCIATIONS ENTRE LES GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DU CANADA

ATTENDU QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ pour la période 2024-2028;

ATTENDU QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

ATTENDU QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être substantiellement majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

ATTENDU QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

ATTENDU l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tel que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

ATTENDU QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

ATTENDU QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1^{er} janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

ATTENDU QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Tremblay et à l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité de la Paroisse de Saint-Hilarion demande aux gouvernements du Québec et du Canada;

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028);
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;

- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, à la députée provinciale de Charlevoix Côte-de-Beaupré, Mme Karianne Bourassa, à la députée fédérale de Beauport-Côte-de-Beaupré-Île d'Orléans-Charlevoix, madame Caroline Desbiens, à la Fédération québécoise des municipalités et la Fédération canadienne des municipalités.

2023-09-12

13- MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE : SOMMES PAYABLES PAR LES MUNICIPALITÉS POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC 2023 (2^E VERSEMENT)

Il est proposé par Guylaine Morel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de Saint-Hilarion autorise le paiement du deuxième versement pour la Sûreté du Québec au ministre des Finances au montant de 55 982 \$.

2023-09-13

14- INSCRIPTION À LA FORMATION ABC/DG AVANCÉ DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Il est proposé par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise la directrice générale et greffière-trésorière à s'inscrire à la formation virtuelle ABC/DG-Avancé de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), les jeudis 2 et 9 novembre 2023, de 8 h à 12 h, et ce, au coût de 402.41 \$, taxes comprises.

2023-09-14

15- AUTORISATION DE REMBOURSEMENT DE SALAIRE NON SUBVENTIONNÉ POUR LE CAMP DE JOUR AU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DE ST-HILARION

CONSIDÉRANT QUE le Comité de développement de St-Hilarion a demandé à Emploi d'être Canada 2023 une subvention pour combler un poste d'animatrice pour le terrain de jeux;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation de la demande pour 8 semaines de 35 heures;

CONSIDÉRANT QUE le besoin est de 40 heures par semaine donc une charge supplémentaire en salaire pour le comité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mélina Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise le remboursement de 1 363.84 \$ représentant la différence des frais en salaire non couvert par la subvention au Comité de développement de St-Hilarion.

2023-09-15

16- RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LA RÉSERVE DE SABLE 2023-2024 ET 2024-2025

CONSIDÉRANT QUE la demande d'appel d'offres sur invitation pour la fourniture de sable pour l'entretien des routes en hiver à raison de 3 000 tonnes par année pour un an et pour 2 ans avec ou sans transport;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres soit les suivants :

	1 an	2 ans
Jocelyn Harvey Entrepreneur Inc. :	17.50 \$ la tonne	15.75 \$ la tonne
Da.Re.L. Excavation Inc:	8.15 \$ la tonne	8.15 \$ la tonne
Thivierge Excavation :	11.90 \$ la tonne	11.90 \$ la tonne
Aurel Harvey & Fils Inc. :	11.70 \$ la tonne	11.70 \$ la tonne

Les prix sont avec transport avant taxes.

CONSIDÉRANT QUE la plus avantageuse avec transport pour 2 ans est celle de Da.Re.L Excavation Inc. et qu'elle est conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guylaine Morel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la soumission de Da.Re.L Excavation est acceptée pour la fourniture d'environ 6 000 tonnes de sable (3 000 tonnes par année) pour une période de deux ans soit 2023-2024 et 2024-2025 au coût de 8.15 \$ la tonne avant taxes soit environ 48 900 \$ pour 2 ans avant taxes;

QUE la présente résolution serve de contrat et que le fournisseur devra respecter les clauses du devis tel que soumis lors de l'Appel d'offres.

2023-09-16

17- DEMANDE POUR LA TENUE DE L'ACTIVITÉ RÉGIONALE DE CROSS-COUNTRY AU PARC RÉCRÉATIF DE L'AMICAL

CONSIDÉRANT la demande de l'équipe du cross-country du Centre de services scolaire de Charlevoix pour que la sélection locale de cross-country primaire et secondaire puisse avoir lieu sur le site du Parc récréatif de l'Amical (terrain de jeux) le jeudi 5 octobre 2023;

CONSIDÉRANT la demande d'accès au chalet et aux salles de bain ainsi qu'à du matériel et ressources humaines de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire est entièrement responsable et que la preuve d'assurance pour l'année scolaire 2023-2024 a été fournie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise la tenue de la sélection locale de cross - country sur le site du Parc récréatif de l'Amical et que le Chalet des sports soit mis à leur disposition pour salles de bain, vestiaire, espace pour rangement, tables et estrade ainsi que l'aide de deux employés municipaux durant la journée.

2023-09-17

18- MAISON DES JEUNES : AUTORISATION DES FRAIS DE TRANSPORTS POUR LES ACTIVITÉS (AUTOMNE)

CONSIDÉRANT QUE le chalet des sports, qui est présentement en travaux d'agrandissement, ne sera pas disponible pour recevoir les activités de la Maison de jeunes de septembre à la mi-novembre approximativement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mélina Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise une dépense d'environ 2 728 \$ pour le déplacement des jeunes (2x semaine) pour les activités d'automne à Baie-St-Paul dans les locaux de Forum Jeunesse.

2023-09-18

19- RENOUVELLEMENT ENTENTE CULTUREL DE LA MRC DE CHARLEVOIX : DÉSIGNATION D'UNE PERSONNE EN REGARD DU RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE CULTUREL POUR UN AN

Il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise Dominique Tremblay à agir à titre de représentant lors du renouvellement de l'entente culturel de la MRC de Charlevoix.

2023-09-19

20- CLUB DE CARTES : DEMANDE DE PRÊT DE SALLE POUR LEUR ACTIVITÉ

CONSIDÉRANT QUE le Club de cartes de St-Hilarion désire utiliser les locaux du Chalet des sports pour leurs activités mais que le local habituel n'est pas disponible depuis l'agrandissement du Chalet des sports;

CONSIDÉRANT QUE l'activité se déroule seulement le dimanche soir de 19 h à 22 h;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise le Club de cartes à utiliser la salle du bureau municipal pour les activités régulières du dimanche soir.

2023-09-20

21- SUIVI - POSTE D'AGENT DE DÉVELOPPEMENT MUNICIPAL: EMBAUCHE DE 2 PERSONNES (PROJET COOPÉRATION INTERMUNICIPALE)

CONSIDÉRANT la subvention reçue du Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation via le Fonds région ruralité (FRR) à son volet 4 soit Coopération intermunicipale pour un agent de développement à partager avec la Municipalité de Notre-Dame-des Monts;

CONSIDÉRANT QU'une entente intermunicipale-Partage d'un employé au poste d'agent de développement a été signée pour la durée du financement attaché entre les deux parties le 23 mai 2023 et se termine 31 décembre 2027;

CONSIDÉRANT QU'une offre d'emploi a été publiée et que suite au processus, deux (2) candidatures ont été retenues et qu'il y a lieu de procéder à l'embauche des candidats;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion embauche monsieur Alexis Tanguay à raison de 21 heures par semaine à partir du début octobre et monsieur Marc-Antoine Belley à raison de 14 heures par semaine à partir du 18 septembre pour un total de 35 heures par semaine;

QUE les conditions de leur embauche seront portées à leur contrat de travail respectif;

QUE les termes du projet de coopération sont énumérés dans l'entente intermunicipale signée entre la Municipalité de Saint-Hilarion et la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts.

2023-09-21

22- AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UN COORDONNATEUR - VIE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire embaucher un coordonnateur - vie municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion procède à l'embauche d'une personne au poste de coordonnateur – vie municipale soit monsieur Marc-Antoine Belley à raison d'au moins 18 heures par semaine, peut varier selon les besoins.

QUE les conditions d'embauche seront portées au contrat de travail;

2023-09-22

23- AUTORISATION D'EMBAUCHE POUR LE REFUGE

Il est proposé par Mélina Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise l'embauche de personnel pour l'ouverture du Refuge pour la saison hivernale 2023-2024 de ski et raquette pour une période d'environ environ 12 semaines;

2023-09-23

24- AUTORISATION D'EMBAUCHE POUR LA PATINOIRE

Il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise l'embauche de personnel pour le glaçage, l'entretien et la surveillance de la patinoire pour la saison hivernale 2023-2024 pour une période d'environ 12 semaines.

2023-09-24

25- ENTRETIEN DES PISTES DE SKI SAISON 2023-2024

Il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise la location d'équipement pour l'entretien des pistes de ski.

2023-09-25

26- CENTRE DE PRÉVENTION SUICIDE DE CHARLEVOIX : INVITATION AU TOURNOI DE GOLF BÉNÉFICE

CONSIDÉRANT l'invitation à la 23^e édition du tournoi de golf bénéfice annuel de la Fondation Prévention suicide Charlevoix qui aura lieu le vendredi 15 septembre 2023 à Baie-St-Paul;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ne participeront pas au tournoi de golf mais veulent toutefois faire un don pour la cause;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accorde un don de 100 \$ à la Fondation Prévention suicide de Charlevoix.

2023-09-26

27- RÉSEAU BIBLIO : INVITATION AU RENDEZ-VOUS D'AUTOMNE 2023 POUR LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT l'invitation du Réseau Biblio au Rendez-vous d'automne 2023 à Clermont, le 30 septembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE deux bénévoles désirent s'inscrire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise l'inscription de mesdames Micheline Tremblay et Nicole Girard au Rendez-vous d'automne pour la bibliothèque au coût de 20 \$ taxes incluses par personne ainsi que les frais de déplacement.

2023-09-27

28- LE CHARLEVOISIEN : OFFRE DE PARTICIPATION À UNE PARUTION DANS LE JOURNAL POUR SOULIGNER LA SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE le journal Le Charlevoisien offre à faire paraître une publicité thématique dans le cadre de la Semaine des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le tarif est de 350 \$ pour le format choisi (1/4 de page);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte de faire une publicité dans le cadre de la Semaine des municipalités au coût de 350 \$ plus taxes.

2023-09-28

29- AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LA RÉFECTION DU REVÊTEMENT DU BUREAU MUNICIPAL (SUBVENTION PRABAM)

Il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise la directrice générale à lancer un appel d'offres sur invitation pour la réfection du revêtement du bureau municipal.

2023-09-29

30- FONDS RÉGIONAL EN INFRASTRUCTURES DE LOISIRS (FRIL) : GALA SPORTIF DU FRIL 2023

CONSIDÉRANT l'invitation du Fonds régional en infrastructures de loisirs (FRIL) de Charlevoix pour son souper-bénéfice qui aura lieu le jeudi 9 novembre 2023 au Fairmont Le Manoir Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme est impliqué dans le milieu du sport régional;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'un billet pour M. le maire au coût de 150 \$ pour le souper-bénéfice du 9 novembre 2023.

31- RALLYE DE CHARLEVOIX : DEMANDE D'AJOUT DE 2 ÉPREUVES DE CLASSEMENT

Ce point est reporté.

2023-09-30

32- DEMANDE DE SUBVENTION À LA MRC POUR L'ACTIVITÉ D'ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS PRÉPARÉE PAR LE COMITÉ CANA DE SAINT-HILARION

Il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise le dépôt d'une demande de subvention au montant de 3 025 \$ à la MRC de Charlevoix dans le cadre du Programme d'aide aux collectivités (PAC) du Ministère de l'Immigration, Francisation et Intégration (MIFI) pour

l'activité barbecue-maïs d'accueil des nouveaux arrivants préparée par le comité CANA de Saint-Hilarion qui aura lieu le 17 septembre prochain;

QUE le maire et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer les documents relatifs à la présente demande, s'il y a lieu.

33- REPRÉSENTATION DU CONSEIL

34- COURRIER

- Ministère de L'Environnement de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs : Sensibilisation à la présence potentielle de milieux humides et hydrique au sein de certains lots de la municipalité;
- Le Charlevoisien : Offre de publicité pour la Semaine des municipalités 2023;
- Centre de prévention du suicide de Charlevoix : Invitation à la 23^e édition du tournoi de golf bénéfice de la Fondation;
- Centre d'archives régional de Charlevoix : Invitation au 5 à 7 de célébration du 25^e anniversaire;
- Rallye de Charlevoix Invitation au point de presse en route pour un rallye carboneutre;
- Comité organisateur de la semaine nationale des personnes proches aidantes dans Charlevoix : Ouverture des mises en candidatures pour la 2^e édition de la Tournée reconnaissance des personnes proches aidantes des municipalités du grand Charlevoix;

35. AFFAIRES NOUVELLES

2023-09-31

35.1 AUTORISATION D'ACHAT D'AMEUBLEMENTS, ORDINATEURS

Il est proposé par Mélina Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise les dépenses pour l'achat d'ameublements, d'ordinateurs ou autres pour les postes d'agents de développement municipal;

QUE ces dépenses soient payées à même la subvention Coopération intermunicipale ainsi que partagées avec les deux municipalités (Municipalité de Notre-Dame-des-Monts et de Saint-Hilarion).

2023-09-32

35.2 TOURNÉE DE RECONNAISSANCE DES PERSONNES PROCHES AIDANTES

Il est proposé par Guylaine Morel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de St-Hilarion accorde un don de 50 \$ au comité organisateur de la semaine nationale des personnes proches aidantes pour leur projet *La tournée de reconnaissance des personnes proches aidantes de Charlevoix*.

36. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

2023-09-33

37. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La Levée de l'assemblée est proposée par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents. Il est 20 h 24.

Patrick Lavoie, maire

Nathalie Lavoie, directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Nathalie Lavoie, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Municipalité Paroisse de Saint-Hilarion dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

**Nathalie Lavoie,
Directrice générale et greffière-trésorière**

ATTESTATION DU MAIRE

Je, Patrick Lavoie, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

**Patrick Lavoie,
Maire**

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Le présent procès-verbal est toutefois sujet, conformément aux dispositions de l'article 201 du Code municipal du Québec, à l'approbation du conseil municipal, ce qui implique que son contenu pourra être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 10 octobre 2023. En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.